

Le corridor vert sera-t-il un poids pour les municipalités?

Gilles DALLAIRE

Magog

L'Association des résidents de la vallée de Tomifobia craint que l'emprise de la voie ferrée reliant Ayer's Cliff à Beebe ne devienne un lourd fardeau financier pour les contribuables des municipalités riveraines. L'association croit en effet que Sentiers Massawippi leur fera cadeau de cette étroite bande de terrain, d'une longueur de 18 kilomètres, à charge pour elles de défrayer le coût de sa conversion en corridor récréatif réservé aux cyclistes et aux skieurs de fond.

«L'emprise longe la rivière Tomifobia qui, à chaque printemps, emporte une partie des rives. Canadien Pacifique connaît bien le problème: il

devait la consolider régulièrement et aussi consolider l'assiette de la voie ferrée car l'érosion grugeait les berges presque jusqu'aux rails», souligne sa porte-parole, Mme Nicole Lafontaine, qui ajoute que la rivière touche presque aux rails à 32 endroits entre Ayer's Cliff et Beebe.

Elle se dit d'avis que le coût de l'aménagement de l'emprise et de son pavage dépassera largement les 3000 \$ le kilomètre dont M. Jacques Robidas, président de Sentiers Massawippi, a fait mention et qu'il pourrait même s'élever à 35 000 \$ le kilomètre.

Mme Lafontaine affirme que les contribuables des municipalités riveraines paient déjà des taxes assez élevées, que la réforme de la fiscalité municipale imposée par le ministre

des Affaires municipales, M. Claude Ryan, alourdira encore leur fardeau fiscal et elle dit douter que l'Estrie ait vraiment besoin de ce nouvel attrait touristique.

Elle soutient que les routes qui relient Ayer's Cliff et Beebe sont plus sinueuses et plus pittoresques que l'emprise de la voie ferrée, qu'elles sont très peu achalandées et que les riverains ne verront pas leurs taxes augmenter même s'il y circule un peu plus de cyclistes. Quant aux skieurs de fond, elle affirme que les sentiers du parc provincial du Mont-Orford les attirent davantage que la piste rectiligne et sans dénivellation du corridor récréatif.

Selon elle, M. Robidas exagère lorsqu'il prétend que le projet de Sentiers Massawippi est appuyé par 2000

personnes vivant dans le secteur traversé par l'emprise, et elle craint que la conversion de l'emprise en un corridor récréatif n'ait un impact néfaste pour les riverains à qui Canadien Pacifique loue des parcelles de terrain qu'il a refusé de leur vendre, même si l'association qui les regroupe lui a fait une offre raisonnable.

M. Robidas, qui a répété qu'une étude menée par des spécialistes a évalué le coût de l'aménagement et du pavage de l'emprise à 3000 \$ le kilomètre, a qualifié de farfelu le coût de 35 000 \$ le kilomètre avancé par la porte-parole de l'Association des résidents de la vallée de Tomifobia.

Il n'a pas fait mystère du désir de Sentiers Massawippi de remettre le corridor récréatif à un organisme, une régie intermunicipale, par exemple, qui en assumerait la gestion.

«Seulement une fois l'aménagement et le pavage de l'emprise terminés», a-t-il précisé.

Deux anciens employés municipaux d'Omerville blâment le maire St-Onge

Gilles DALLAIRE

Magog

L'arrivée au pouvoir de l'équipe

dirigée par M. Donald Saint-Onge, en novembre 1990, a été suivie par un alourdissement de la tâche des employés d'Omerville et par une détérioration du climat de travail.

C'est ce qu'ont affirmé, hier, deux anciens employés municipaux lors des audiences relatives au congédiement de la secrétaire-trésorière, Mme Nicole Pion, que la Commission municipale tient à Magog.

Mme Carmen Chagnon, une secrétaire-commis remerciée de ses services en mars dernier après l'abolition de son poste, a soutenu que le climat de travail était bien meilleur avant novembre 1990, que sa supérieure immédiate, Mme Pion, était très satisfait de la qualité de son travail mais qu'elle a tout de même perdu son poste. Elle a ajouté que les véritables motifs de son renvoi ne lui ont pas été révélés et que, d'ailleurs, elle n'a pas cherché à les connaître.

Comme Mme Chagnon, M. Luc Lemay, qui était inspecteur municipal jusqu'à ce qu'il démissionne le 3 janvier dernier, a dit avoir constaté une détérioration du climat de travail après l'élection de M. Saint-Onge au poste de maire.

Il a affirmé que M. Saint-Onge, qui a déjà été inspecteur municipal, était partout et qu'il ne lui laissait plus prendre aucune initiative et aucune décision.

«J'en étais arrivé à un point où je me sentais complètement inutile. C'est pour cette raison que j'ai remis ma démission», a ajouté M. Lemay qui a révélé qu'il souffrait de dépression.

Les témoignages de Mme Chagnon et de M. Lemay ont été précédés par des plaidoyers de Me Marc-André Martel, procureur de la municipalité, qui s'opposait à la divulgation d'une étude portant sur le fonctionnement de la municipalité, menée par Raymond, Chabot, Martin, Paré et de Me Pierre Geoffroy, procureur de Mme Pion, qui réclamait la divulgation de cette étude.

Me Martel alléguait que la confidentialité du document était protégée par la loi sur l'accès à l'information tandis que Me Geoffroy, qui avait en main copie de l'étude, prétendait qu'elle devait être mise à la disposition de la Commission municipale. Les commissaires ont tranché en faveur de Me Geoffroy.

Il reçoit 13 500 \$ pour une chute sur un trottoir glacé

Sherbrooke (JL)

Un homme retraité a obtenu une compensation de près 13 500 \$ pour les blessures qu'il a subies en faisant une chute sur un trottoir glacé devant le Centre communautaire de Rock Forest, le 3 mars 1990, alors qu'il se rendait à une activité des Chevaliers de Colomb.

Ces dommages-intérêt devront être payés par la Corporation municipale de Rock Forest, qui a été tenue responsable de cet accident par le juge Jean-Louis Pélouin de la Cour supérieure.

M. Alphée Parenteau, représenté par Me Marcel Després dans cette affaire, avait subi deux fractures à la cheville gauche lui causant une incapacité partielle permanente de 5,5 pour cent.

M. Parenteau se dirigeait vers la porte secondaire du centre vers 18 heures ce jour-là lorsqu'il a glissé sur le trottoir, a perdu l'équilibre et est tombé sur son pied gauche.

Le trottoir était très glissant et il

n'y a pas eu de sable ni d'abrasifs d'épandus avant cette chute, selon la prépondérance de preuve.

Le tribunal a mentionné qu'il ne fait aucun doute que la municipalité avait l'obligation d'entretenir ce trottoir de façon convenable pour assurer une certaine sécurité aux piétons qui devaient emprunter en se rendant à la réunion des Chevaliers de Colomb.

Me Després a plaidé avoir fait la preuve de la faute de la négligence de la municipalité et que, dès lors, il incombe au propriétaire de l'endroit où s'est produit l'accident d'établir que cela ne lui était pas attribuable.

La Cour est en accord avec cette opinion et avec la jurisprudence citée pour l'étayer.

«Il semble bien que si un préposé de la défenderesse avait épandu du sel, du sable ou beaucoup de calcium au cours de l'après-midi de ce jour-là avant 18 heures, le trottoir aurait été raisonnablement sécurisé pour les piétons, y compris le demandeur», a indiqué le juge Pélouin.

FAITS DIVERS

Longue convalescence pour l'homme brûlé

Sherbrooke (psj) — L'homme, gravement brûlé avec de l'essence lundi soir à l'arrière de son domicile, 556 rue Short, à Sherbrooke, entame une convalescence de plusieurs semaines au Centre des grands brûlés, à Montréal.

M. Noël Nolet, âgé de 48 ans, a subi de graves brûlures dans des circonstances que l'on a de la peine à s'expliquer puisqu'il n'y a eu aucun témoin direct de l'incident.

Le détective Alain Lévesque devra attendre plusieurs semaines avant de rencontrer le grand brûlé car lui seul pourra dire, s'il s'en souvient, ce qui

s'est réellement passé vers 20h15, le lundi 27 janvier.

M. Nolet est présentement intubé. Il est sous les soins des docteurs Jean-Pierre Daigle et Patrick Harris. Il a été brûlé dans une proportion de 40 pour cent de son corps.

Sa compagne a vu M. Nolet transformé en véritable torche humaine dans la cour. Son intervention et celle des ambulanciers ont sûrement permis de sauver la vie de M. Nolet.

La police a récupéré sur les lieux, le bouchon d'un réservoir d'essence de cinq gallons, le réservoir et un briquet.

Accident de motoneige à St-Nicéphore

Drummondville (GP) — Deux adeptes de la motoneige, des hommes, ont été blessés hier vers 14h à St-Nicéphore, dans l'embarcadé de leur véhicule.

Les deux hommes circulaient dans un sentier à St-Nicéphore sur un véhicule de marque Arctic Cat quand, dans une courbe, ils ont quitté la voie et heurté un arbre.

Les deux hommes, blessés aux jambes, ont été projetés hors du véhicule. L'un des deux, se rendant

compte qu'il se trouvait à une centaine de mètres de l'autoroute 55, s'est rendu en rampant jusqu'à la voie rapide et a hélé des passants pour obtenir du secours. Une couche de glace dans le sentier serait en partie responsable de l'embarcadé.

La SQ s'est rendue sur les lieux pour les constatations usuelles. Deux ambulances de la firme locale BGR ont transporté les blessés, qui souffraient apparemment de fractures aux jambes, à l'Hôpital Ste-Croix de Drummondville.

Sentence de Ginette Latreille

Drummondville (GP) — La date de la sentence de la propriétaire du Chenil Gigi de l'Avenir, Ginette Léveillé-Latreille, sera connue ce matin au palais de justice de Drummondville.

Hier, devant le juge Gilles Gagnon, les deux procureurs ont fait connaître leur intention de présenter des témoins, pour faire valoir leurs points de vue respectifs avant le prononcé de la sentence. Comme les procureurs estiment qu'il faudra au

moins une demi-journée d'audiences pour ces témoignages et les contre-interrogatoires, le tribunal a préféré remettre à ce matin le choix de la date des débats.

Au début de janvier, Mme Latreille a été trouvée coupable de négligence envers ses animaux, à la suite d'un procès de cinq jours, qui serait le plus important du genre à jamais avoir été tenu au Québec. La saisie de ses 110 chiens remonte au 9 août 1991.

EAU POTABLE

Lennoxville

Les résidents de la Ville de Lennoxville ainsi que ceux des secteurs Viewpoint, école Alexander Galt et de la Ferme expérimentale à Ascot sont in-

capables de faire bouillir leur eau potable avant de la consommer et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Des mesures pour corriger cette situation ont déjà été prises.



Bishop's College School

Pensionnat et externat privé - filles et garçons, cours secondaire (1 à V) en anglais, plus année préparatoire aux universités hors Québec.

PARTEZ GAGNANT

Voici Sarah Eddy de Frédéricton, Nouveau-Brunswick. Sarah fait partie de notre équipe de ski alpin, contribue à la vie étudiante du Collège en chantant dans la chorale, en jouant dans des productions théâtrales et en écrivant pour notre revue littéraire. Elle se distingue aussi par son excellence académique; Sarah s'est mérité dans ce sens une bourse d'études.

Pour de plus amples renseignements concernant notre concours de bourses, qui aura lieu le 28 février 1992, contactez Judith Detchon, Bishop's College School, Lennoxville, Québec J1M 1Z8. Tél.: 819-566-0227 • Fax: 819-822-8917

VENTE

40 HEURES

TANT ATTENDUE!

LES 29, 30, 31 JANVIER ET 1 FÉVRIER

PRESQUE TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN EST RÉDUITE!

DÉCORATION

STORES VERTICAUX EN TISSU À partir de 38\$ ch. Format porte patio 75 x 84 po. Choix de couleurs à liquider.	PEINTURE Latex Fini perle Scellant Latex ou alkyde Gris à plancher 12\$ 4 L 9\$ 4 L	TAPISSERIE À partir de en magasin Rég. 19,95\$ roul. double 2\$ roul.
DOUILLETTE ET COUVRE-LIT Couleurs variées À 50%	LOT DE TAPIS de salle de bain À partir de 5\$ ch.	STORES EN PVC Horizontaux Service de coupe disponible 25% D'ESCOMPTE

CÉRAMIQUE

CÉRAMIQUE EN MAGASIN


Idéal pour cuisine et salle à manger

POUR PLANCHER 12 x 12 po Rég. 2,65\$ pi ca. 1\$ pi ca.	POUR MUR 6 po x 6 po Rég. 1,39\$ pi ca. 65¢ pi ca.
---	---

Couleurs et dimensions variées

COUVRE-PLANCHERS

1000 coupons et plus de tapis et prélaris en magasin à liquider pendant la vente 40 heures Jusqu'à 50% D'ESCOMPTE	PRÉLARIS Qualité résidentielle 4\$ v ca.	TAPIS Qualité commerciale 3\$ v ca.
TAPIS Semi-shag. Couleurs unies Rég. 11\$ v ca. 7\$ v ca.	TAPIS ABSORBANTS Couleurs variées. 3 pi de largeur seulement Rég. 17\$ pi ca. 130 pi ca.	BOIS FRANC Érable rustique 3\$ pi ca.



CENTRE DU TAPIS COUTURE

Mise de côté VISA Service de pose par des experts

Coaticook, 196, rue St-Jean-Baptiste 849-7927 Sherbrooke, 820, rue Wellington sud 566-7111